

Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

Séance du vendredi 6 février 2026

Rapport n°01-2026

Budget Primitif 2026

Les propositions d'inscription au Budget 2026, par thématique, sont présentées aux membres du Comité par le Président et les Vice-Présidents.

Un rapport détaillé du budget 2026 par thématique est présenté en annexe, rappelant le budget prévu et le réalisé 2025, ainsi qu'un récapitulatif global par chapitre.

L'inscription des crédits au Budget Primitif 2026 proposé est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	23 740 685 €	23 740 685 €
Investissement	51 983 499 €	51 983 499 €

Le présent budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %

- Investissement : 7.5%

Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

Il est proposé au Comité d'approuver le Budget Primitif 2026 tel que présenté.

Décision du Comité :